

La Belgique n'est pas en état de signer le Ceta

Des divergences de vue importantes entre le fédéral et la Wallonie

Éclairage Stéphane Tassin

L'ultimatum lancé par le président du Conseil européen Donald Tusk à la Belgique, concernant sa ratification du Ceta (traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada) aura fait l'effet d'un pétard mouillé. Afin de savoir quoi répondre à Tusk, lundi soir, le Premier ministre, Charles Michel, avait convoqué pour lundi à 13h un comité de concertation. Ce lieu de rencontre entre le fédéral et les entités fédérées qui s'est souvent distingué pour les amabilités qui s'y échangent.

Une réunion qui aura royalement duré quinze minutes, le temps pour le Premier ministre d'entériner le choix de la Wallonie, de la Cocof et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de refuser leur délégation de signature. Une signature que la Flandre et la Communauté germanophone ont, par contre, donnée au fédéral.

Une source proche du gouvernement fédéral considère que les entités fédérées récalcitrantes ont manqué une occasion de soumettre leurs contre-propositions pour une sortie de crise. Un point de vue qui n'est pas partagé côté wallon, où l'on regrette le choix du Premier ministre d'avoir clos la discussion sans avoir laissé la possibilité à la Wallonie de présenter ses pistes.

Le calendrier de Martin Schulz

Un gouvernement fédéral qui n'apprécie pas non plus le faux bond fait par Paul Magnette, dimanche après-midi. Alors que la commissaire au Commerce Cecilia Malmström lui proposait de travailler, en compagnie du ministre Reynders, sur un nouveau document envoyé samedi soir de manière

informelle, le ministre-Président wallon aurait décliné. Mais, côté wallon, on considère que cette invitation était contradictoire avec le calendrier mis en place dès vendredi soir avec le président du Parlement européen, Martin Schulz. Si, d'un côté, on évoque des documents émanant de l'Union européenne envoyés le samedi soir, de l'autre on affirme que ces documents ne sont arrivés que le dimanche matin.

Au gouvernement fédéral, on s'étonne aussi du moment tardif choisi par la Wallonie pour s'opposer au Ceta. On ne masque pas, à ce sujet, un certain agacement. Didier Reynders aurait

ainsi écrit au gouvernement wallon en juillet 2016 pour proposer de relayer ses demandes auprès de l'Union européenne. On s'étonne, dès lors, de l'absence de réaction de la Wallonie. Encore une fois, les Wallons n'acceptent pas une telle interprétation. Les premiers retours du fédéral ne seraient arrivés que le 4 octobre. Une autre question demeure au sud du pays. La Belgique a-t-elle correctement relayé les demandes wallonnes à la Commission?

Enfin, le dernier point de divergence entre les entités fédérées rétives au Ceta dans sa forme actuelle et le gouvernement fédéral réside dans une proposition émanant de Charles Michel. Selon nos sources, ce dernier aurait proposé à la Wallonie de reporter la mise en place de l'ICS (système d'arbitrage entre investisseurs et Etats qui reste le point d'accroc principal pour la Wallonie). La proposition visait à appliquer le traité de manière provisoire et de procéder ensuite à un travail entre les Etats européens pour l'affiner. Suivant les habitudes prises dans ce genre de traités. Durant quatre années, les tribunaux classiques des différents pays européens se seraient chargés des litiges. Une proposition refusée par la

Wallonie qui considère que cette manière de faire empêcherait un éventuel retour en arrière. On précise, de plus, que cette proposition n'a pas été faite par Charles Michel mais par la Commission européenne le 5 juillet dernier pour répondre à des demandes allemandes et autrichiennes.

Vers une annulation du sommet

Au vu des désaccords qui existent encore entre le fédéral et la Wallonie sur l'interprétation des événements, on peut considérer que les tensions intrabelges sont aussi criantes que celles qui opposent Wallonie et Union européenne.

Que va-t-il désormais se passer? Ni le fédéral, ni la Wallonie n'ont la main. C'est donc à la Commission européenne de relancer la machine. Si un nouvel ultimatum a encore été envisagé, l'idée a rapidement été évacuée. Une chose semble désormais certaine. Charles Michel a averti officiellement le président du Conseil européen, Donald Tusk, de l'incapacité belge à signer le traité. Mais à l'heure de boucler cette édition, le sommet Union européenne-Canada programmé ce jeudi 27 octobre n'a toujours pas été annulé.

C'est donc à la Commission européenne de relancer la machine. Si un nouvel ultimatum a encore été envisagé, l'idée a rapidement été évacuée.

L'Union, entre patience et agacement

La Belgique a annoncé qu'elle n'était toujours pas en mesure de signer l'Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (Ceta), blocage des entités fédérées wallonne et francophones oblige. Mais il en faut plus pour que le président du Conseil européen, Donald Tusk, renonce définitivement à la tenue du sommet entre l'Union européenne et le Canada du 27 octobre, lors duquel les deux parties doivent, ou plutôt, devraient signer le texte. "Ensemble, avec le Premier ministre (canadien) Justin Trudeau, nous pensons que le sommet de jeudi est toujours possible. Il reste encore du temps", a tweeté le Polonais, lundi en début de soirée. Soit Donald Tusk est d'un optimisme à toute épreuve, soit son message est une manière, plus diffuse qu'un ultimatum, de remettre un petit coup de pression sur la Belgique.

De l'autre côté du rond-point Schuman, à la Commission européenne, en revanche, le maître-mot est "patience". "La Commission n'a pas l'habitude de travailler avec des ultimatums", a assuré son porte-parole, Margaritis Schinas, lors du point presse quotidien de l'exécutif européen, ce lundi. Patiente, la Commission la joue aussi discrète et ne

dit rien de son prochain mouvement, pas plus qu'elle n'avance de nouveaux éléments susceptibles de faire progresser les négociations.

Le PPE a bout de patience

Là où l'on est à bout de patience, en revanche, c'est dans les rangs du Parti populaire européen (droite et centre-droit) au Parlement européen. "La tentative de M. Magette de se faire valoir au détriment du Ceta doit prendre fin. Les jeux politiques internes belges ne peuvent pas bloquer l'action européenne", a grondé l'Allemand Manfred Weber, chef du groupe PPE, avant l'ouverture de la plénière à Strasbourg. Sur un ton plus mesuré, son homologue libéral-démocrate l'ancien Premier ministre belge Guy Verhofstadt a insisté sur le fait que "le Ceta est trop important pour l'abandonner maintenant". Le Belge Philippe Lamberts, coprésident

des Verts, estime en revanche que la renégociation du traité est la seule voie pour sortir de la crise "qui aurait pu être évitée si les négociateurs avaient été

[...] ouverts aux critiques, notamment celles de la Wallonie exprimée dès octobre 2015".

Du côté des socialistes et démocrates européens, on est mal pris, car c'est un des leurs, Paul Magette, qui mène la fronde contre le Ceta. L'Italien Gianni Pittella, chef du groupe S&D tente de ménager la chèvre et le chou, même s'il appelle à un déblocage de la situation. "Au sein du groupe, les Belges francophones sont un peu vus comme le village d'Astérix", glisse un insider. Qui assure: "Je pense qu'au fond, il y a pas mal de collègues qui sont assez

contents de ce qui se passe et espèrent que ça va permettre de rebooter la machine des accords commerciaux."

OleB

"Avec [...] Justin Trudeau, nous pensons que le sommet de jeudi est toujours possible."

DONALD TUSK

Président
du Conseil européen.

"La Wallonie a vu le piège"

■ Benoît Frydman évoque le risque de perte de souveraineté.

Entretien
Jean-Claude Matgen

Benoît Frydman est président du Centre Perelman de philosophie du droit (ULB).

Pourquoi le Ceta pose-t-il problème aux yeux de la Région et du gouvernement wallons?

En raison d'un risque, identifié par eux et d'autres membres de la société civile, d'une perte de souveraineté pour les Etats signataires.

Quel est ce risque?

Un peu d'his-

toire avant de répondre à votre question. La libéralisation des échanges commerciaux, via la signature de traités, ne date pas d'hier. Longtemps, elle a consisté à baisser les droits de

douane. Longtemps aussi, ces traités étaient bilatéraux.

Les choses ont changé avec l'installation du Gatt (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Ndlr) puis de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui ont tenté de mettre sur pied un droit mondial du libre-échange. Le poids qu'ont pris

des pays comme la Chine, le Brésil ou l'Inde au sein de l'OMC a incité les pays occidentaux à s'en éloigner pour revenir, à l'instigation des Etats-Unis, à des accords bilatéraux puis régionaux.

Cela change quoi au final?

Nous sommes entrés dans un schéma où il est question de définir un certain nombre de normes contraignantes dans des domaines très variés, comme la consommation, la technologie, l'information, l'énergie. Ce qu'il est question d'éliminer, ce sont les obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux et c'est tout autre chose, en termes d'enjeux, que d'abattre des obstacles tarifaires comme les droits de douane.

Cela n'explique toujours pas le risque de perte de souveraineté des Etats.

J'y viens. Dans les projets de traités de libre-échange négociés entre zones géographiques régionales, il est question de garantir aux investisseurs "étrangers" une égalité de traitement avec les entreprises nationales. Et de leur donner la possibilité, s'ils estiment que ces garanties ne sont pas observées, de recourir non aux tribunaux nationaux, auxquels ils n'accordent qu'une confiance mitigée, mais à l'arbitrage privé conduit, en général, par des avocats spécialisés en commerce international. Si l'arbitrage leur est défavorable, tout s'arrête. Sinon, l'Etat est condamné non seulement à indemniser l'investisseur

mais aussi à tenir compte de l'arbitrage, faisant en quelque sorte jurisprudence, et à revoir éventuellement ses règles de droit interne. L'instrument recèle le risque de déconstruire le droit d'un Etat ou de l'Union européenne au bénéfice d'intérêts privés, comme ceux d'une multinationale.

C'est pourquoi, je comprends l'opposition menée contre le Ceta par la Wallonie, qui relaie les préoccupations de la société civile européenne.

Mais pourquoi le reste de l'UE est-il prêt à signer le traité ?

C'est le cas de la Commission et des gouvernements nationaux mais une partie croissante de la population s'inquiète, elle, des effets de la globalisation et est hostile à l'Union européenne. Refuser le débat démocratique est dangereux, voire suicidaire. Paul Magnette, européen vaincu, l'a bien compris.

L'Union européenne souffre d'un déficit démocratique dont elle ne parvient pas à sortir, obnubilée qu'elle est par ses objectifs de croissance économique, de création d'emplois ou de revenus fiscaux dont elle croit, imprudemment, qu'ils pourront être atteints par des textes dont elle ne mesure pas les dangers. La Wallonie, elle, a vu le piège. On devrait l'en louer.